

Payer des cotisations de sécurité sociale en fonction des revenus de l'année : voilà une réforme qui a du sens et qui était attendue depuis longtemps ! »

[Imprimer](#)

Création : 9 octobre 2013

La Députée-Echevine, Valérie WARZEE-CAVERENNE, se réjouit de l'adoption de ce texte en tant que rapporteur de ce dossier au sein de la commission Economie de la Chambre.

En effet, après de longs mois de discussion et de travail pointu avec les fédérations représentant les indépendants et le comité de monitoring mais aussi d'échange au sein de la Chambre des représentants, le texte défendu avec ardeur par la Ministre Sabine LARUELLE, Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, vient d'être voté en séance plénière de la Chambre ce mardi 08 octobre 2013.

On ne peut que s'en réjouir, d'autant plus que cette réforme ne s'est pas faite dans la précipitation et les modalités pratiques de sa mise en application sont le fruit de longs mois d'étude.

Plus simple, plus clair, plus logique

« Payer des cotisations sur base du revenu d'il y a trois ans n'avait plus aucun sens. Le système du calcul était obsolète et difficile à gérer pour les indépendants, surtout en période de crise.

Grâce à ce nouveau système, les indépendants auront la possibilité d'augmenter ou de réduire immédiatement leurs cotisations sociales en fonction de l'évolution de la réalité de leur activité professionnelle et de leur capacité financière » estime la Députée.

Consulter le projet de loi n°53K2938 :

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/2938/53K2938003.pdf>